

### **Avancement de grade du personnel municipal**

Suite à la décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges du 28 juin 2018, le Conseil Municipal décide de nommer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- un agent en qualité d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe
  - deux agents en qualité d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe
  - un agent en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe
  - un agent en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- et de ce fait de fermer:
- un poste d'adjoint territorial d'animation
  - deux postes d'adjoint technique territorial
  - un poste d'adjoint administratif territorial
  - un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe

### **Remplacement du véhicule communal Jumpy de marque Citroën**

Vu la vétusté du véhicule communal Jumpy Citroën de 2001, le conseil municipal décide son remplacement par un véhicule de même type sous forme d'acquisition crédit-bail selon les conditions suivantes :

- 1 mensualité de 1855,03 € HT soit 2226,04 € TTC
- 47 mensualités de 384,62 € HT soit 461,54 € TTC
- entretien, pièces et main d'œuvre inclus
- possibilité d'acquisition au bout de 48 mois de location
- reprise de l'ancien véhicule au prix de 1000 € HT soit 1200 € TTC.

### **Non remboursement du montant d'une retenue de garantie**

Compte-tenu des vices de formes cachés dans la réalisation des travaux de rénovation du terrain d'entraînement de football, et après accord avec l'entreprise DHR de Moulins-lès-Metz, il a été convenu qu'elle renonce au montant des retenues de garantie d'un montant de 4862,45 € TTC sur les travaux effectués. Parallèlement, le conseil municipal décide d'accepter le devis de travaux complémentaires pour un montant de 13812,72 € TTC.

### **Vente de bois par adjudication sur soumissions sur proposition de l'ONF**

Le conseil municipal accepte la vente de bois par adjudication sur soumissions prévue le 20 septembre 2018 par l'Office Municipal des Forêts pour les parcelles 26 et 27 du canton de Langchamps (futaie de sapins – volume présumé sur écorce de 397 m<sup>3</sup>) et pour la parcelle 34 du canton de Mialefosse (futaie de pins sylvestres – volume présumé sur écorce de 132 m<sup>3</sup>).

## **Rapport 2017 relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS)**

Après présentation du rapport 2017 relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS), le conseil municipal prend acte du document.

### **Révision du tarif des droits de place pour les cirques et les forains**

Compte tenu de la surface grandissante des manèges et attractions des forains chaque année, le conseil municipal fixe le tarif des droits de place pour les manèges ou attractions occupant une superficie supérieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> à 65 €, et fixe le tarif des droits de place pour les manèges ou attractions occupant une superficie inférieure à 20 m<sup>2</sup> à 45 €. Le conseil municipal décide le maintien du tarif des droits de place de 50 € pour les cirques.

### **Opération ravalement de façades : subvention communale pour réalisation de travaux**

Dans le cadre du programme de soutien aux ravalements de façades par une prime communale, le conseil municipal décide le versement d'une subvention de 1375 € à un administré.

### **Demande de dégrèvement d'une facture d'eau**

Suite à une demande de dégrèvement reçue le 27 juin 2018 et à la constatation d'une fuite d'eau par un agent communal, le conseil municipal décide de ramener la facture d'eau à 60 m<sup>3</sup>, consommation moyenne des trois derniers trimestres.

### **Adhésion au service RGPD du Centre de Gestion 54 et nomination d'un délégué**

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données à compter de mai 2018, le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle propose une convention de mutualisation aux collectivités intéressées. Le conseil municipal décide de signer cette convention de mutualisation.

### **Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique**

Suite à l'ouverture à la concurrence obligatoire en matière d'approvisionnement en gaz naturel pour les collectivités, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de gaz, fournitures et services coordonné par la Métropole du Grand Nancy.

### **Avis sur la demande d'adhésion de diverses collectivités au SMIC**

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Vaudoncourt et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

## **Modification de la convention d'occupation précaire «La Croix Launa»**

Le conseil municipal accepte le transfert de la convention d'occupation d'un terrain de 4400 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle AT N°2 au lieu-dit La Croix Launa à Raphaël Simon.